



Budget Primitif 2022

Discours Didier Reveau, Maire
6 avril 2022

Sans revenir dans le détail sur les comptes 2021, il convient d'en souligner les bons résultats, soit sections de fonctionnement et d'investissement confondues :

- 1.401K€ pour le budget général,
- 1.069K€ pour le budget annexe de l'eau,
- 1.218K€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Les B.P. 2022 s'inscrivent dans le prolongement de notre Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget général s'équilibre à :

- 12.850.000€ en fonctionnement,
- 6.090.000€ en investissement.

A) Les **dépenses de fonctionnement** restent maîtrisées si l'on neutralise les postes dont les augmentations s'imposent à nous comme :

- o Les énergies estimées à 909.660€, soit +163.098€ par rapport à 2021 (art 60611 à 60622 du chapitre 011),
- o Les fournitures de petit équipement, soit 583.610€ contre 520.253€ en 2021 (art 60632 du chapitre 011) compte tenu de l'inflation sur les coûts des marchandises et des matières premières,
- o Les salaires du fait de la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C et de l'octroi de la prime Ségur, soit pour les seuls personnels titulaires hors bonification et indemnité + 142.437€ soit +4,94% (art 64111 du chapitre 012).

A noter que certains articles retrouvent des niveaux d'avant crise comme celui des « fêtes et cérémonies » (art 6232 du chapitre 011) avec un retour espéré à la normale en 2022, soit 125.720€ contre 95.533€ en 2021.

Ce **B.P. constate**, également, comme annoncé lors du D.O.B. **3 critères clefs** :

- un **virement** d'un montant **important d'1M€ à la section d'investissement** (chapitre 023),
- le **non recours à l'emprunt pour la 6^{ème} année** sur les 7 dernières, cela a deux effets favorables :
 - o un désendettement supplémentaire près de 16%, soit **1.304K€ en moins** sur un encours de 8.264K€,
 - o la poursuite de la baisse des frais financiers.

- la **non augmentation des taux d'imposition pour la 8^{ème} année consécutive.**

A noter que le total du B.P. 2022 enregistre des écritures comptables liées à la dissolution du budget annexe de l'eau. C'est vrai pour les recettes et dépenses de fonctionnement (art 678 et 002 pour 302.332,45€) et pour celles d'investissement (art 1068 et 001 pour 767.015,54€).

Le **B.P. confirme**, également, **3 capacités fortes** :

- **pour investir**, soit au total de **2.714.200€** dont **500.000€ de travaux en régie** pour les opérations réelles nouvelles (hors report, budget de l'eau, remboursement de la dette, ...),
- **pour soutenir nos politiques** en faveur de la **santé** (art 65548) +150K€, de la **solidarité** (art 657362) +110K€, des **Associations** (art 6574) +62K€ et de la **culture** (art 657364) +15K€.
- **pour réaliser des travaux en régie** pour un montant estimé à **500K€** contre 464K€ en 2021.

B) En ce qui concerne les prévisions de **recettes de fonctionnement**, elles tiennent compte :

- d'une **légère progression des produits des services et du domaine** (chapitre 70) dans la perspective de reprises d'après crise,
- d'une **stabilité en montant des impôts et taxes**, soit au total une augmentation inférieure à 1% entre 2021 et 2022. A noter que les **impôts et taxes** représentent **65,53% des recettes de fonctionnement hors excédent reporté du budget « eau »**,
- des **dotations, subventions et participations** sans forte variation à **2.372K€** contre **2.356K€** mais comme cela avait été indiqué lors du D.O.B. le poids des compensations de l'Etat est important 976K€ (art 7478, 7482 et 748313 du chapitre 74).

Les **impôts et taxes**, soit **8.223M€** (chapitre 73) bénéficient d'une contribution forte du monde économique qui reste, à ce jour, dynamique.

C) Les **dépenses d'investissement**, autres que celles de la poursuite du chantier de l'église N.D. des Marais, sont pour beaucoup liées au **lancement de plusieurs grands travaux** comme ceux de l'ESCAL, du restaurant scolaire mais aussi de l'A.L.S.H. ou bien encore des aménagements urbains tels que ceux de la rue Florant.

2.714.200€ d'opérations nouvelles qui se répartissent ainsi :

- a) Le **patrimoine**, soit **571.000€** pour les travaux de ND des Marais,
- b) La **voirie, le cadre de vie et l'environnement**, soit **431.200€** avec les premiers aménagements de la rue Florant (161K€), la voirie (108K€) mais aussi la sécurité du pont des Calots (85K€) et du barrage de Quincampoix (60K€),
- c) Les **bâtiments, installations et équipements publics**, soit **341.000€** dont les bâtiments avec les études sur le restaurant scolaire (130K€), les études, réseaux et logiciels informatiques (115K€), le matériel (55K€),
- d) La **culture**, soit **331.000€** dont les premières dépenses de réhabilitation de l'ESCAL (200K€), des équipements et aménagements à Athéna (101K€) et à la médiathèque (25K€),

- e) Le **sport, l'enfance et la jeunesse, soit 281.500€** dont l'extension des locaux de l'ALSH afin d'accueillir les enfants de 3 à 4 ans (150K€) et des équipements extérieurs de pratiques sportives (100K€).
- f) La **sécurité civile et au travail et la tranquillité publique, soit 140.000€**,
- g) Les **écoles 118.500€**,
- h) **500.000€** de **travaux en régie** dont un montant significatif sera consacré aux écoles et en particulier à la **primaire Ledru Rollin** mais aussi à des réaménagements importants des locaux de la mairie et notamment pour les **services sociaux et de la solidarité** dans le prolongement de ceux réalisés pour la **Police municipale**.

D) Les recettes d'investissements sont notamment constituées d'un autofinancement important.

Les **4.576.669€ de recettes nouvelles** en 2022 – corrigés des 767.016€ exceptionnels du budget eau -, sachant qu'**aucun emprunt** ne sera souscrit, sont majoritairement constituées pour **58,75%** par les **excédents dégagés sur le fonctionnement, soit 2.688.995€**, dont :

- **1.688.995€ d'excédent de fonctionnement 2021 reporté** (art 1068),
- **1.000.000€ de virement de la section de fonctionnement 2022** (art 021).

Quant aux subventions et participations nouvelles, elles représentent 14,42% soit **659.882€**, dont :

- Etat	231.882€,
- Région	200.000€,
- Autres (Département, CCHS, Agence de l'eau, ...)	133.000€,
- Europe	95.000€.

Parmi les autres recettes – hors virement de l'eau - figurent les **amortissements** pour **485.792€**, **soit plus de 10%** ainsi que la récupération de la TVA (300K€), la participation de l'Etat à la renégociation d'un emprunt (295K€), des ventes immobilières (120K€) et la taxe d'aménagement (26K€).

Le B.P. 2022 est :

A) En fonctionnement celui :

- **D'évolutions dans notre organisation** – secrétariat des élus et de la direction, secrétariat général, solidarité, affaires scolaires, ...- avec en parallèle des réaménagements de locaux comme ceux de la Police municipale, du C.C.A.S. et de l'école Ledru Rollin par exemple.
- La **reprise après crise de certaines activités** – culturelles, sportives et d'animations – ainsi que la **préparation de nouvelles prestations** comme l'accueil des 3 / 4 ans à l'A.L.S.H., avec en

parallèle une réflexion sur l'espace de la halte-garderie et le fonctionnement du foyer logement par exemple ...

B) En investissement celui :

- De la poursuite du grand **chantier de N.D. des Marais**,
- De la **préparation** et du **lancement de programmes structurants** qui se prolongeront en 2023 et en 2024 (ESCAL, restaurant scolaire, aménagements urbains, ...).

2022 est un exercice intermédiaire qui doit continuer de **conforter nos équilibres budgétaires** afin d'**avoir les capacités** humaine, technique et financière pour **exécuter notre programmation pluriannuelle d'investissement**.

Nous nous inscrivons bien dans le cadre d'une **gestion d'anticipation** tout en restant **vigilant à notre niveau d'équipements et à la qualité des services proposés à la population**.

Cela vaut, évidemment, pour l'**assainissement** qui au cours de ces dernières années a fait l'objet d'études approfondies préalables à de lourds investissements liés à notre système de réseaux et pour la station de traitement.